



Faites reconnaître  
vos compétences



## CQP Serrurier de ville

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une certification professionnelle créée, délivrée par les professionnels. Il reconnaît et certifie les compétences des salariés par les professionnels des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Sous les directives de sa hiérarchie ou du donneur d'ordre, le serrurier de ville intervient seul ou en équipe pour la pose, l'entretien et le dépannage de serrures, fenêtres, portes, fermettes, antipanique, portes blindées mais aussi tout type d'ouvrage métallique. Le serrurier de ville effectue également des interventions de vitrerie, de montage et démontage de volets roulants, de métallerie et de métallerie feu.

Il est amené à travailler sur différents matériaux : produits verriers, inox, aluminium. La pose d'alarmes et de contrôle d'accès fait partie des interventions qu'il peut effectuer. Il travaille sur des chantiers relevant de logements privés (collectifs et individuels).



### Quelles compétences ?

- Organiser son intervention de serrurerie et ses ouvrages annexes
- Exécuter la pose des ouvrages de serrurerie et ses ouvrages annexes
- Réaliser des dépannages sur des ouvrages de serrurerie et ses ouvrages annexes

### Comment valider le CQP ?

- Par la formation continue (formation courte ou en alternance) ;
- Par présentation directe auprès d'un jury

### Comment accéder au CQP ?

- Savoir communiquer en français
- Être titulaire d'une qualification professionnelle ou d'une expérience professionnelle.

### Quel niveau ?

- Niveau II dans la convention collective Nationale des ouvriers du bâtiment.

Pour aller plus loin



Vous souhaitez en savoir davantage ?  
RDV sur le site de la FFB